

Procédure

- **Si vous avez un dossier sur la plateforme FOCUS** de l'École nationale des pompiers du Québec, vérifier l'exactitude de vos coordonnées et vous assurer que votre dossier contient tous les préalables nécessaires à la session qui vous intéresse (voir les détails plus bas). Vous rendre à l'adresse suivante : <http://focus.ecoledespompiers.com>, ouvrir votre dossier à l'aide de votre nom d'utilisateur (*code permanent*) et de votre mot de passe. Corriger vos coordonnées au besoin.

Si votre relevé de notes n'est pas à jour, imprimer et remplir le formulaire **Dossier_Équivalences** (site Web de l'École, onglet *Qualification professionnelle*, dossier *Formulaires*) pour faire enregistrer les formations que vous avez réussies, mais qui ne sont pas inscrites dans votre dossier. Bien suivre les directives inscrites sur le formulaire. Envoyer le formulaire par la poste avec les documents exigés.

- **Si vous n'avez pas de dossier sur la plateforme FOCUS** de l'École nationale des pompiers du Québec, imprimer et remplir le formulaire **Dossier_Équivalences** (site Web de l'École, onglet *Qualification professionnelle*, dossier *Formulaires*). Bien suivre les directives inscrites sur le formulaire. Envoyer le formulaire par la poste avec les documents exigés.
- **Visiter le site Web de l'École** pour voir l'annonce des prochaines sessions d'accréditation et la procédure pour s'y inscrire. Les détails comme la date, le lieu et le coût seront alors affichés; **OU**
- **Envoyer un courriel à l'École** (instructeur-enpq@enpq.gouv.qc.ca) en indiquant vos coordonnées ainsi que le programme pour lequel vous aimeriez devenir instructeur. Vous serez avisé lorsqu'une session d'accréditation sera offerte.

Session d'accréditation – Pompier I

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**).

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation :

- Deux jours de formation
- Le candidat doit apporter le *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses, 5e édition*.

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Réussir l'examen de connaissances – Le seuil de réussite est établi à 80 %.

Sources de références :

1. GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses, 5e édition*, Oklahoma, FPP, IFSTA, 1386p.
2. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2010). *Manuel d'intervention en matières dangereuses, Sensibilisation et Opération*, Laval, 339p.
3. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie du Québec (mise à jour 2007)
4. TRANSPORTS CANADA (2012), Guide des mesures d'urgence (GMU)

Session d'accréditation – Autosauvetage

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 – Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**) ET
 - le cours Autosauvetage ou
 - le cours Manœuvres d'urgence et techniques de survie (MUTS) ou
 - le cours Gestion de l'air et autosauvetage (RIC-1).

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation.

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Aucun examen de connaissances.

Session d'accréditation – Matières dangereuses, Opération

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Matières dangereuses, Opération
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**).

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation :

- Deux jours de formation
- Le candidat doit apporter le *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses*, 5e édition et le *Manuel d'intervention en matières dangereuses, Sensibilisation et Opération*.
- Le candidat doit apporter son HABILITÉ DE COMBAT.

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Réussir l'examen de connaissances – Le seuil de réussite est établi à 80 %.

Sources de références :

1. GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses*, 5e édition, Oklahoma, FPP, IFSTA, 1386p.
2. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2010). *Manuel d'intervention en matières dangereuses, Sensibilisation et Opération*, Laval, 339p.
3. TRANSPORTS CANADA (2012), Guide des mesures d'urgence (GMU)

Session d'accréditation – Pompier II

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Pompier II ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**).

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation :

- Deux jours de formation

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Réussir l'examen de connaissances – Le seuil de réussite est établi à 80 %.

Sources de références :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS (2011), *Guide de l'élève Pompier II*, Laval, 234p.
2. GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses*, 5e édition, Oklahoma, FPP, IFSTA, 1386p.
3. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2010). *Tirés à part en sauvetage technique*, Fire Protection Publication, Laval.

Session d'accréditation – Opérateur d'autopompe

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Opérateur d'autopompe
- ✓ Avoir un permis de conduire valide de classe 4A
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**).

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation :

- Deux jours de formation
- Le candidat doit apporter son HABIT DE COMBAT.

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Réussir l'examen de connaissances – Le seuil de réussite est établi à 80 %.

Sources de références :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2005). *Opérateur d'Autopompe*, Guide de l'élève, Laval, 123p.
2. Canevas d'entraînement Autopompe, fiches d'évaluation formative

Session d'accréditation – Opérateur de véhicule d'élévation

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Opérateur de véhicule d'élévation
- ✓ Avoir un permis de conduire valide de classe 4A
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**).

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation :

- Deux jours de formation
- Le candidat doit apporter son HABIT DE COMBAT.

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Réussir l'examen de connaissances – Le seuil de réussite est établi à 80 %.

Sources de références :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2006). *Opérateur de véhicule d'élévation*, Laval, 232p.

Session d'accréditation – Désincarcération

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Désincarcération
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**).

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation :

- Deux jours de formation
- Le candidat doit apporter son HABIT DE COMBAT.

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Réussir l'examen de connaissances – Le seuil de réussite est établi à 80 %.

Sources de références :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2011). *Manuel d'intervention en désincarcération*, Laval, 157p.

Session d'accréditation – Officier non urbain

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme FOCUS :

- ✓ Instructeur I ou être instructeur actif à l'ENPQ
- ✓ Officier non urbain ou Officier I ou Officier II (**détenir la certification depuis 5 ans**)
- ✓ Réputé Pompier I ou Pompier I ou DEP 5322 ou 5191 Intervention en sécurité incendie ou ASP – Intervention en cas d'incendie (**détenir la certification depuis 5 ans**)
- ✓ Matières dangereuses, Opération
- ✓ Recherche des causes et circonstances d'un incendie ou Enquêteur en incendies.

Étape 2 - Présence à la session d'accréditation

Être présent à la session d'accréditation :

- Deux jours de formation

Références

Plusieurs manuels sont disponibles sous l'onglet **Boutique en ligne** sur le site Web de l'École nationale des pompiers du Québec à cette adresse : www.ecoledespompiers.gouv.qc.ca

En cas d'échec à un examen de connaissances

- Le candidat qui souhaite reprendre un examen peut le faire après un délai de trois (3) mois.
- Aucun constat d'échec n'est émis à la suite de l'examen.

Pour maintenir son accréditation d'instructeur

Un avis de renouvellement de la cotisation est envoyé à l'instructeur, par courriel, au début du mois de juillet de chaque année. Après s'être identifié comme membre sur le site FOCUS, l'instructeur paie sa cotisation annuelle à la *Boutique en ligne*.

Du 1^{er} juillet au 31 août, les frais sont de **100,70 \$**. À partir du 1^{er} septembre, des frais de retard sont ajoutés à ce montant. Le coût total est alors de **125,90 \$**.